



Ville de Cannes

CHARTRE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (Version Oct. 08)

Document approuvé au Comité Technique Paritaire du 5 février 2009

La présente Charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des Espaces Publics Numériques (EPN) gérés par la Ville de Cannes.

DEFINITIONS

Un EPN est un lieu ouvert au public permettant une utilisation libre ou en atelier, de matériels informatiques dans le but de faciliter l'initiation aux technologies de l'information et de la communication et leur appropriation par le public pour un coût modique.

LA VOCATION DE L'ENSEMBLE DES EPN

- Démocratiser l'outil informatique en ouvrant les EPN à un large public : jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi, citoyens, et administrés,
- Faciliter l'accès à la culture, à l'information et aux sites de démarches administratives,
- Consolider des liens inter-générationnels à travers l'usage de l'outil informatique,
- Créer des liens entre les quartiers en offrant une complémentarité des activités des EPN répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Cannes,
- Encourager une démarche citoyenne en diffusant les notions d'usage et de civilité propres à Internet,
- Aider à la création de sites destinés à promouvoir :
 - une entreprise ("pépinière d'entreprises"),
 - une association (Association +),
 - une personne (création d'un blog pour chercher un emploi ou créer son activité).

LES SERVICES PROPOSES

Les EPN disposent de moyens techniques essentiellement composés d'ordinateurs connectés à l'Internet ; le nombre d'ordinateurs peut varier de un à plusieurs selon le lieu.

Ils proposent des activités en adéquation avec les besoins des publics : correspondance électronique, atelier d'écriture, recherches documentaires, recherches d'emploi, administration électronique... Dans ces lieux, l'accent est mis sur l'accompagnement du public par un personnel formé. Cependant, tous les EPN ne disposant pas des mêmes capacités d'accueil, l'accompagnement par un personnel dédié ne sera pas assuré à plein temps et dans tous les lieux. Le tableau, en annexe, détaille les services proposés dans chaque EPN.

Les EPN s'engagent à adapter leurs actions de manière proactive en vue de satisfaire l'accès au plus grand nombre, notamment les personnes défavorisées ou éloignées des Technologies de l'Information et de la Communication.

LES PUBLICS CONCERNES

Les EPN adaptent leur accueil et leurs activités aux différentes catégories de publics, en fonction de leurs orientations propres :

- Ils favorisent l'accès aux personnes handicapées à l'Internet,
- Ils sont ouverts aux personnes de moins de 18 ans munies d'une autorisation parentale obligatoire,
- Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte référent, qui pourra être, le cas échéant, un membre du personnel d'accueil de l'EPN, si celui-ci donne son accord.

LE DEVOIR DE NEUTRALITE ET LA REGLEMENTATION APPLIQUEE

Les EPN s'engagent à mener une activité à caractère non commercial. Par ailleurs, ils veillent à respecter une parfaite neutralité à l'égard des différents prestataires agissant dans le domaine de la micro-informatique, de l'Internet et du multimédia.

Les EPN s'engagent à respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes, en matière de droits de la propriété, en particulier en ce qui concerne l'impression et l'enregistrement d'œuvres sur quelque support que ce soit.

L'équipe d'animation des EPN s'engage à adopter une attitude vigilante vis à vis des sites Internet à risque. L'action pédagogique de prévention et d'information vis à vis des publics les plus sensibles, constitue une priorité pour l'équipe.

Chaque EPN s'engage à afficher la présente charte dans son enceinte, rappelant l'ensemble des éléments permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes, l'intégrité du lieu et du matériel ainsi que les attitudes admises et celles contraires au fonctionnement d'un tel lieu de culture et d'initiation.

LES CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux EPN est réservé aux usagers inscrits et soumis à l'acceptation de la présente charte.

Lors de l'inscription, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité et remplir une fiche de renseignements. Une fois inscrit, il pourra alors accéder à l'ensemble des EPN cités en annexe, sur présentation de sa carte d'identité. En échange de celle-ci, un agent d'accueil lui attribuera l'usage d'un ordinateur. Dans le respect de la loi, l'identité de toute personne connectée à un ordinateur est conservée dans un fichier informatique.*

Les conditions d'accès, les dates et horaires d'ouverture sont définis dans le tableau annexé à ce document.

Le temps d'utilisation par personne est limité et peut varier en fonction de l'affluence. Il est laissé à l'appréciation du personnel d'accueil. Un poste ne peut être utilisé que par deux personnes au maximum à la fois.

L'impression des documents est payante. Le tarif des impressions, affiché dans les EPN, est fixé et révisable par délibération du conseil municipal.

* Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au personnel d'accueil.
N° d'enregistrement à la CNIL pour les médiathèques : 1092717

REGLES DE BON USAGE

Les EPN se réservent un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : sous l'autorité du chef de service, le personnel pourra interrompre la séance, et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à Internet dans les EPN de la Ville de Cannes, en cas de manquement aux règles mentionnées ci-dessous.

La Ville de Cannes se réserve le droit de poursuivre tout contrevenant.

L'usager s'engage à, sans que la liste soit exhaustive :

- autoriser l'EPN à collecter et à traiter les données nominatives le concernant dans le cadre de ses obligations légales et du contrôle du respect des obligations découlant du règlement et de la charte de l'EPN,
- communiquer ses coordonnées exactes à l'EPN,
- ne pas consulter des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent, les sites érotiques ou pornographiques, les sites faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine, les sites de jeux d'argent. Le personnel des EPN est habilité à mettre fin immédiatement à toute consultation de ce type,
- respecter la législation sur la propriété intellectuelle et artistique qui interdit :
 - l'utilisation, la reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple un extrait musical, ou littéraire, une photographie, une vidéo, un site Web,...) en violation des prérogatives des titulaires des droits de l'auteur ou de ses ayant droits,
 - les copies de logiciels commerciaux de cédéroms,
 - la contrefaçon et le piratage,
- ne pas effectuer d'opérations nuisibles au bon fonctionnement du matériel (sous peine de se voir facturer le montant de la réparation),
- ne pas installer de programmes personnels (logiciels, cédéroms),
- ne pas télécharger, ni sauvegarder de données sur les ordinateurs de l'EPN,
- sauvegarder les différents contenus exclusivement sur des supports personnels de type clés mémoire USB et ce avec l'accord de l'animateur avant son utilisation et après vérification par l'antivirus. En aucun cas, les EPN ne pourront être tenus responsable du dysfonctionnement d'un support ;
- être responsable de l'affichage sur écran et de l'édition des documents consultés,
- ne pas utiliser de messageries autres que celles qui sont autorisées sur l'EPN à savoir la consultation du courrier électronique en ligne (Webmail), l'hébergement des boîtes aux lettres se fera exclusivement à l'extérieur de l'EPN, l'envoi des SPAMS est strictement interdit,
- ne pas diffamer, violer la propriété intellectuelle et utiliser des données personnelles ou confidentielles sur autrui sans autorisation ni diffuser de contenus violents ou outrageants sur des Blogs ; l'hébergement de ces derniers est interdit sur l'EPN,
- utiliser des contenus libres de droits,
- ne pas usurper l'identité ou le numéro de téléphone d'autrui,
- ne pas utiliser les chats (messagerie instantanée),
- n'utiliser que les jeux en ligne autorisés par l'EPN,
- être entièrement responsable lors d'une démarche administrative en ligne, de la validité des renseignements nécessaires à la compréhension de cette démarche, ainsi que des informations fournies et du succès de sa déclaration, et de la sauvegarde de sa déclaration en ligne,

- signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée,
- respecter le calme et la tranquillité nécessaires à un bon fonctionnement de l'espace.

En complément, des points listés ci-dessus, l'ensemble de la législation relative à Internet, les réseaux et les services de communication, est explicité dans des sites de référence cités en fin de ce document.

LIMITES DE RESPONSABILITE

Les EPN ne peuvent être tenus pour responsables :

- du contenu et des informations disponibles sur l'Internet. En effet, celui-ci peut contenir des documents de mauvaise qualité ou dont la nature est susceptible de choquer ;
- de la qualité des informations disponibles sur l'Internet ; les EPN proposent aux utilisateurs une sélection de sites choisis pour leurs qualités informatives, graphiques et de navigabilité. Toutefois, ils ne peuvent en garantir la pérennité et dans tous les cas, les EPN encouragent l'usager à vérifier la validité des informations trouvées sur Internet ;
- des conséquences, quelles qu'elles soient, de l'usage d'Internet (consultation, achat en ligne, inscription, messagerie, déclaration en ligne). En particulier, la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurées, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. L'envoi de toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'internaute (inscription à un concours, par exemple).
- du mauvais déroulement d'une procédure administrative en ligne et de la sauvegarde de la déclaration en ligne,
- d'utilisation illégale ou commerciale de leur matériel;
- d'utilisation abusive de cartes de crédit et/ou en cas d'achats inconsidérés par des mineurs d'âge;
- des transactions effectuées sur Internet. Le paiement en ligne est toléré. En cas de surcoût pour l'EPN, le montant de celui-ci sera réclamé à l'utilisateur concerné,
- d'utilisation non respectueuse du courrier électronique (y compris spamming) et du chat ou pour les propos tenus sur l'Internet,
- de non fonctionnement,
- de vol ou de perte d'objet.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, les EPN conserveront pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

LES SITES DE REFERENCE

Forum des droits sur l'Internet : <http://www.foruminternet.org/>

Protection des mineurs sur Internet : <http://www.internet-mineurs.gouv.fr/>

Internet pour tous : site de la Délégation aux usages de l'Internet : <http://delegation.internet.gouv.fr/>

Le portail gouvernemental de la Société de l'information : <http://www.internet.gouv.fr/>

L'administration en ligne : <http://www.adele.gouv.fr/>

Médiateur du net : <http://mediateurdunet.fr/fo/index.php>

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <http://www.cnil.fr>

ANNEXE : LES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN) DE LA VILLE DE CANNES

Type d'EPN	Condition d'accès	Lieux	Horaires d'ouverture	Services proposés
Culturel	Nécessite la carte d'abonné de la médiathèque.	Médiathèque de Noailles 1 avenue Jean de Noailles 06400 Cannes Tél : 04 97 06 44 83	du mardi au samedi de 10h à 18h Horaires été : de 8h à 15h	<ul style="list-style-type: none"> • aide à la recherche documentaire • consultation du Journal Officiel • ateliers d'initiation à l'usage des technologies de l'information
		Médiathèque de Ranguin 19 avenue Victor Hugo 06150 Cannes La Bocca Tél : 04 97 06 49 90	du mardi au samedi de 10h à 18h	
		Bibliothèque annexe La Verrerie Rue Marco del Ponte 06150 Cannes La Bocca Tél : 04 97 06 40 00	du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h	
Administratif	Accès gratuit.	Mairie Annexe Bocca Sud 23 avenue Francis Tonner La Licome 06150 Cannes La Bocca Tél : 04 97 06 41 20 / 41 21	du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 le samedi de 8h00 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • consultation de sites administratifs • création de CV, de lettres • ateliers d'initiation à l'usage des technologies de l'information
		Mairie Annexe de Ranguin Espace Ranguin 19 avenue Victor Hugo 06150 Cannes La Bocca Tél : 04 97 06 49 30	du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30	<ul style="list-style-type: none"> • consultation de sites administratifs • création de CV, de lettres • ateliers d'initiation à l'usage des technologies de l'information
		Accueil municipal du Riou 20 boulevard du Riou 06400 Cannes Tél : 04 93 69 57 99	du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30	<ul style="list-style-type: none"> • consultation de sites administratifs • création de CV, de lettres
Associatif	Réservé aux associations.	Association + 9 rue Louis Braille 06400 Cannes Tél : 04 93 99 44 54	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h	
Jeunesse	Réservé aux usagers du Bureau Information Jeunesse.	Bureau Information Jeunesse 13 rue Félix Faure 06400 Cannes Fax : 04 97 06 43 34	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h le vendredi, fermeture à 17h	<ul style="list-style-type: none"> • consultation d'annonces d'emplois, de sites administratifs... • aide à la rédaction de CV, conseils...

Cette annexe sera amenée à évoluer. Aussi son affichage est prévu dans chaque EPN afin que chacun puisse en prendre connaissance. Cet affichage annule et remplace le document signé à l'inscription.

La présente charte définit les relations

ENTRE :

L'Espace public numérique, **dénommé « l'EPN »**

d'une part,

ET :

M. Mme ou Mlle
(usager majeur de l'EPN.)

Ou

M. ou Mlle
(mineur)

et son représentant légal titulaire de l'autorité parentale

M. Mme ou Mlle

Lorsque l'utilisateur est un mineur, l'utilisation qu'il fait des services de l'EPN s'effectue avec l'accord et sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale.

Ceux-ci sont garants du respect par l'Usager mineur de la présente Charte.

dénommé « l'Usager »

d'autre part.

Fait à Cannes, le

Signature

COORDONNEES

NOM	
NOM DE JEUNE FILLE	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE
CODE POSTAL	
VILLE	
PAYS	
NATURE PIÈCE D'IDENTITÉ PRÉSENTÉE	
NUMERO PIÈCE D'IDENTITÉ	